

**Le Comité syndical de la Base de Loisirs du Val de Seine, dûment convoqué, s'est réuni
le lundi 14 février 2022, à 9h00, sous la présidence de Jean-François RAYNAL,
Président du Syndicat mixte.**

Jean-François RAYNAL	: Présent
Suzanne JAUNET	: Présente
Vincent POIRET	: Présent
Victor RODRIGUES	: Présent
Fabienne DEVEZE	: Présente
Cécile ZAMMIT-POPESCU	: Présente
Marc HERZ	: Présent
Fabien AUFRECHTER	: Présent
Josiane SIMON	: Excusée
Gaëlle PELATAN	: Présente
Jean-Philippe LUCE	: Excusé, avec pouvoir à Vincent POIRET
Dieynaba DIOP	: Excusée

Le quorum étant réuni, l'assemblée peut délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION :

Le procès-verbal de la réunion de Comité du 6 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS :

Néant.

ADMINISTRATION GENERALE :

Convention avec le SNCT (Ski Nautique Club de Triel) :

Le Ski Nautique Club de Triel (SNCT) s'est rapproché du Syndicat en vue d'installer ses activités sur le site de l'Île de Loisirs, précisément en rive nord de l'étang de la Grosse Pierre. Cette implantation se ferait dans le cadre d'une autorisation d'occupation du Domaine public, contre redevance.

Il est proposé de signer une convention-test avec cette association sportive jusqu'au 31 décembre 2022 avec, à l'issue et si l'expérience est concluante, la possibilité de passer une convention pluriannuelle renouvelable.

Le Comité syndical est appelé à débattre de ce dossier.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- Après en avoir débattu et considérant que certains points restent à préciser ;
- Reporte sa décision au prochain Comité syndical qui se tiendra le 4 avril 2022 à 9h00.

AFFAIRES FINANCIERES :

Situation des comptes de Fonctionnement au 31 décembre 2021 :

Une situation des comptes de Fonctionnement est présentée au Comité syndical fin août et fin décembre de chaque année. Les comptes ont donc été estimés au 31 décembre 2021 et un document de synthèse est joint en annexe.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- Prend acte de la situation des comptes de Fonctionnement estimée au 31 décembre 2021.

Débat d'orientation budgétaire exercice 2022 :

La sortie de crise sanitaire est aujourd'hui en nette perspective. Mais les orientations budgétaires 2022 doivent être abordées avec précaution, notamment au regard du retour à une inflation élevée. Les prix des denrées alimentaires, des services divers et surtout de l'énergie laissent entrevoir une flambée dont il faut anticiper les effets.

Il est donc proposé de construire le Budget primitif 2022 sur des prévisions proches du BP 2021, en excluant les éléments exceptionnels.

Après quoi, selon l'évolution de la situation, les ajustements nécessaires seront adoptés en cours d'exercice par décision budgétaire modificative.

I/ RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Politique tarifaire :

Les tarifs publics ont été revalorisés de façon substantielle en 2018 afin d'anticiper un éventuel assujettissement à la TVA des activités de la Base de Loisirs. En 2019 et 2020, il a été procédé à une nouvelle revalorisation. Compte tenu de la situation économique et sociale liée à la crise sanitaire, les tarifs ont été reconduits à l'identique en 2021.

Pour 2022, il est proposé de procéder à une augmentation de tous les prix publics actuels de 3% arrondis à la décimale supérieure, à l'exception des tarifs du port de plaisance qui resteront constants cette année.

I.1 – Activités hôtelières :

Regroupant les offres hébergement, restauration, location de salles, camping-caravaning et salon de l'Étrier, les activités hôtelières constituent la première source de revenus de la Base de Loisirs. Après deux années catastrophiques, 2022 devrait voir une sortie de crise progressive et il peut donc être inscrit un chiffre d'affaires de 950.000 euros au total, contre 608.000 euros en 2021.

I.2 - Pôle baignade et activités de plein air :

La fréquentation du site en saison dépend des conditions climatiques et le volume d'affaires des différentes activités de plein air en découle. En 2021, le chiffre d'affaires du Pôle baignade atteindra 128.000 euros, dont 114.000 euros pour 28.000 entrées payantes baignade. Pour 2022, il est raisonnable d'inscrire un chiffre d'affaire total de 225.500 euros, dont 180.000 euros pour 42.000 entrées payantes baignade.

I.3 - Port de plaisance :

Le port de plaisance est complet et le secteur « escale » n'offre pas de marge de progrès significative. Pour 2022, il peut être inscrit un chiffre d'affaires de 140.000 euros, comparable aux années précédentes.

I.4 – Centre équestre :

L'activité du Centre équestre a généré en 2021 un chiffre d'affaire de 403.000 euros pour un BP à 400.000 euros. Pour 2022, il peut être inscrit un volume d'affaires de l'ordre de 410.000 euros qui sera ajusté en fonction de l'évolution de la situation.

I.5 – Centre nautique :

Le Centre nautique a été fortement impacté par la crise sanitaire tout au long des deux années écoulées. 29 classes, soit 800 élèves des communes environnantes (Verneuil, Vernouillet, Triel, Vaux, Andrésy, Villennes) sont inscrites à la voile scolaire sur l'année 2021/2022. Dans le contexte de 2022, il peut être inscrit un chiffre d'affaires de 85.000 euros.

I.6 – Redevances domaniales diverses :

La CU-GPS&O, qui exploite des forages en rive nord du Gallardon, s'acquitte d'une redevance d'occupation au bénéfice du Syndicat qui peut être estimée à 5.500 euros pour 2022.

D'autre part, l'UPLB (Union des Pêcheurs de la Base de Loisirs) s'acquittera, en 2022, d'une redevance équivalente à 2021, soit 700 euros.

Enfin le CKCV apportera une contribution domaniale de 300 euros.

I.7 – Participations des collectivités :

La participation des collectivités est répartie entre le Département des Yvelines pour 50 %, la CU GPS&O ainsi que la commune des Mureaux pour 50 %. De 2011 à 2019, cette participation est demeurée constante à 240.000 euros au total. En 2020, elle s'est élevée, au total, à 640.000 euros compte tenu de la situation sanitaire, économique et financière. Le contrat d'objectifs établi entre le Syndicat mixte et ses partenaires financiers a pris fin en 2020.

2021 a été une année catastrophique et ce sont au total 840.000 euros qui ont été sollicités des collectivités pour équilibrer les comptes. Il est proposé d'établir un nouveau contrat d'objectifs pour la période 2022-2025.

Pour 2022, il est décidé de reconduire le montant actuel, soit 240.000 euros au total, qui sera ajusté en fonction du déroulement de l'activité.

II/ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les postes les plus importants sont respectivement les frais de personnel et les charges à caractère général qui représentent, au total, plus de 95 % des dépenses de fonctionnement.

II.1 – Frais de personnel :

L'effectif de la Base de Loisirs compte aujourd'hui 23 agents permanents à temps plein, renforcés en tant que de besoin par du personnel saisonnier et vacataire. Pour 2022, les frais de personnel peuvent être inscrits, en BP, à 1.250.000 euros charges et primes comprises, contre 1.168.000 euros en réalisé en 2021 dans un contexte particulier.

II.2 – Charges à caractère général :

Deuxième poste de dépense comme indiqué plus haut, les charges générales d'exploitation évoluent régulièrement et parfois de façon très sensible. Estimées à 874.000 euros en 2021, ces charges peuvent être établies à 840.000 euros pour 2022.

Le Comité syndical atteste de la bonne tenue, ce jour en séance, du débat d'orientation budgétaire exercice 2022. Il est précisé que le budget primitif 2022 sera soumis à la délibération de l'Assemblée dans un délai maximum de deux mois à compter de ce jour, soit au plus tard le 14 avril 2022.

La date du 4 avril est d'ores et déjà retenue pour un Conseil syndical au cours duquel sera débattu et voté le BP 2022.

Tarifs publics :

Les tarifs des services et prestations délivrés par la Base de loisirs sont discutés au cours du débat d'orientation budgétaire et doivent, à l'issue, faire l'objet d'une approbation par le Comité syndical.

Pour 2022, il est proposé de procéder à une légère augmentation (+/- 3%) de l'ensemble des tarifs publics, exception faite des tarifs du port de plaisance qui restent constants.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- Vu le débat d'orientation budgétaire ;
- Considérant la nécessité de procéder à une augmentation en 2022 ;
- Vu les grilles tarifaires jointes en annexe ;

- **Adopte les tarifs proposés à compter du 1^{er} mars 2022.**

Hébergement Championnats de France d'équitation 2022 :

Chaque année, les championnats de France se déroulent sur le site Fédéral de Lamotte-Beuvron au mois de juillet, à l'issue d'une année de qualifications.

Cette année, les dates prévisionnelles sont du 10 au 18 juillet pour les championnats poneys et du 23 au 31 juillet pour les championnats chevaux.

Après deux années d'annulation en raison de la crise sanitaire, les sélections sont de nouveau lancées et plusieurs cavaliers représentant notre structure sont d'ores et déjà qualifiés.

Les compétitions permettent à notre Centre équestre de dégager un profit non négligeable sur l'année (10% du CA) produit par les prestations telles que les entraînements, stages de perfectionnement, forfaits d'enseignement etc.

C'est en effet dans l'objectif de participer à ces championnats nationaux que nos cavaliers s'investissent dans la structure.

L'opération financière est prévue pour être sans impact puisque les frais inhérents à l'événement sont inclus dans la prestation facturée à chaque cavalier participant à ces championnats.

Il est donc proposé d'héberger nos monitrices du Centre équestre pour chaque période de championnat. Les devis en notre possession font état d'un montant d'environ 3.500 € TTC pour l'ensemble de la compétition, étant entendu encore une fois qu'il s'agit d'une « opération blanche » pour nos finances.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- Vu les motifs ci-dessus exposés ;
- Considérant l'intérêt de participer à ces événements pour la structure ;
- **Autorise le Président à signer toute pièce relative aux frais d'hébergement engendrés par ces compétitions.**

TRAVAUX, EQUIPEMENTS ET PROGRAMMES REGIONAUX :

Aménagement des parcours d'athlétisme ;

L'Île de Loisirs du Val de Seine accueille régulièrement, et depuis de nombreuses années, des manifestations d'athlétisme (cross, triathlon, marche nordique, etc.) le plus souvent en liaison avec la FFA et la Ville des Mureaux, un des berceaux de l'athlétisme en Île-de-France.

C'est ainsi que se sont déroulés, en octobre 2021, les championnats départementaux de cross, prélude aux championnats de France qui se tiendront sur l'Île-de-Loisirs les 12 et 13 mars 2022.

Cet événement nécessite que des interventions soient réalisées afin d'améliorer la qualité et la sécurité des parcours. Une partie a été réalisée en interne par les services de la Base, mais il reste une tranche de travaux lourds qui ne peuvent être conduits que par une entreprise spécialisée extérieure.

Il convient de préciser que ces travaux, une fois achevés, pourront qualifier les parcours dans la durée et bénéficieront à d'autres manifestations à venir.

Cette intervention s'élève à +/- 17.000 euros TTC.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- Vu les motifs ci-dessus exposés ;
- **Sollicite de la Région Île de France une subvention de 17.000 euros TTC pour la réalisation de ces travaux ;**
- **Autorise le Président à signer toute pièce relative à la bonne exécution de cette délibération.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h00.

Le Président du Syndicat mixte

Jean-François RAYNAL
Conseiller départemental des Yvelines
Canton de Verneuil-sur-Seine



Nombre de pages : 6

Diffusion : Les membres du Comité syndical.